

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26-SEPTEMBRE 2024

Les deux mils six-cent-quatre le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Groupes Municipaux légalement convoqué le 27 septembre 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Groupes, sous la présidence de Guillemine GARRIGU, Président.

Bernard TALLARY, P, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Affiliati attuali rappresentati per un suppietent
 M. Alessandra POCCHIAZZI s.r.l. / est. rappresentata per Maria Carolina BOCCHETTI

Assurés assurés avec obligation de pouvoir:
M. Charles L'HERMITE, avocat, inscrit à M. René BÉGIN

Mme Thérèse LAFRANCE - Mme Marie LAFRANCE
 Mme Thérèse LAURENT - Mme Marie LAURENT
 M. Paul de LAURENT - Mme Marie LAURENT
 M. Vincent JALBY - Mme Marie LAURENT
 M. Jean GARNIER - Mme Marie LAURENT
 Mme Marie LAURENT - Mme Marie LAURENT
 M. Vincent LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Isabelle LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Nathalie LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Marie LAURENT - Mme Marie LAURENT
 M. Philippe LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Marie LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Marie LAURENT - Mme Marie LAURENT
 Mme Marie LAURENT - Mme Marie LAURENT

Keywords:

L'ORDRE DU JOUR EST:

Modification n°18 du Plan local d'urbanisme de Limoges - Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc

**Modification n°8 du Plan local d'urbanisme de Limoges
– Avis conforme favorable de l'autorité
environnementale relatif à la décision de ne pas
soumettre la procédure à évaluation environnementale
mais à un examen au cas par cas ad hoc**

Délégation du 26 septembre 2024



 TÉLÉCHARGER